

**RAPPORT ANNUEL SUR LE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS
EXERCICE 2013**



Chantier TVME – le 18/11/2013



Projet de ressourcerie – Février 2013

Préambule

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques;**
- les résultats financiers;**
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.**

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : PRESENTATION DU SYMEVAD

- A) Historique
- B) Les compétences exercées
- C) L'organisation administrative
- D) L'organisation technique

2^{ème} PARTIE : LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET LES PROJETS

- A) Le centre de tri des emballages ménagers
- B) Le centre de compostage des déchets végétaux
- C) L'usine d'incinération des ordures ménagères
- D) La ressourcerie

3^{ème} PARTIE : BILAN TECHNIQUE ET TONNAGES

Préambule

- A) Le tri et le recyclage des emballages/papier
- B) La collecte du verre
- C) Le compostage des déchets végétaux
- D) La traitement des encombrants
- E) Les filières de traitement et de valorisation des déchèteries
- F) Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles
- G) Récapitulatif des quantités

4^{ème} PARTIE : BILAN FINANCIER DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- A) Le budget de fonctionnement
- B) Le budget d'investissement

5^{ème} PARTIE : LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

1^{ère} PARTIE : PRESENTATION DU SYMEVAD

A) Historique

Les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS ont transféré au 1^{er} janvier 2007 la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **V**Alorisation des **D**échets. Le SYMEVAD a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006.



Population Totale	CAD	CAHC	Osartis	Total
Nombre de communes	35	14	33	82
Population totale	154 465	125 623	31 573	311 661

Source : recensement Insee : population légale en 2010 en vigueur au 1^{er} janvier 2013

B) Les compétences exercées

Les trois agglomérations ont transféré au SYMEVAD la compétence « traitement des ordures ménagères », mais conservent la compétence « collecte des ordures ménagères ». Dans la pratique, chaque agglomération continue de s'occuper du ramassage des poubelles chez l'habitant et de l'accueil de ceux-ci en déchèteries et confie les déchets collectés au SYMEVAD.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ✓ l'enfouissement, le traitement thermique et la valorisation énergétique des déchets,
- ✓ la valorisation organique des déchets fermentescibles,
- ✓ le tri et la valorisation matière des matériaux recyclables,
- ✓ l'enfouissement, la valorisation ou le réemploi des encombrants ménagers,
- ✓ le transfert, le réemploi, la valorisation ou le traitement des déchets issus des déchèteries,
- ✓ le pilotage des programmes de prévention de la production des déchets ménagers.

Les activités principales du SYMEVAD consistent donc en :

- la réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets,
- la gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- l'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

A) L'Organisation administrative

Le SYMEVAD est composé :

- ***du Comité Syndical***

Le Comité Syndical se compose de 46 membres : 23 titulaires et 23 suppléants provenant des 3 collectivités, soit 1 membre par tranche engagée de 15 000 habitants :

- ✓ 11 titulaires et 11 suppléants de la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- ✓ 9 titulaires et 9 suppléants de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
- ✓ 3 titulaires et 3 suppléants de la Communauté de Communes Osartis.

Sous la direction du Président, Martial VANDEWOESTYNE, le Comité Syndical a pour rôle de prendre les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.

- ***du Bureau Syndical :***

Le Bureau Syndical est composé de 8 membres issus des délégués des 3 collectivités soit 1 membre par tranche engagée de 50 000 habitants (donc 4 pour la CAD, 3 pour la CAHC et 1 pour la CC Osartis) :

- ✓ Le Président, Martial VANDEWOESTYNE
- ✓ 3 Vices-Présidents (1 par agglomération membre) :
 - En charge du développement : Patrick DEFRANCQ (CAHC),
 - En charge de l'exploitation : Marc CAMPBELL (CC Osartis),
 - En charge de la prévention et de la communication : Jean-Luc HALLÉ (CAD).
- ✓ 4 membres supplémentaires :
 - Thierry DANCOINE et Michel DUROUSSEAU (CAD) ,
 - Bernard STASZEWSKI et Georges BOUQUILLON (CAHC).

Le Bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical.

- ***de trois Commissions thématiques :***

Il y a trois commissions thématiques qui apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SYMEVAD. Elles émettent des avis ou des préconisations.

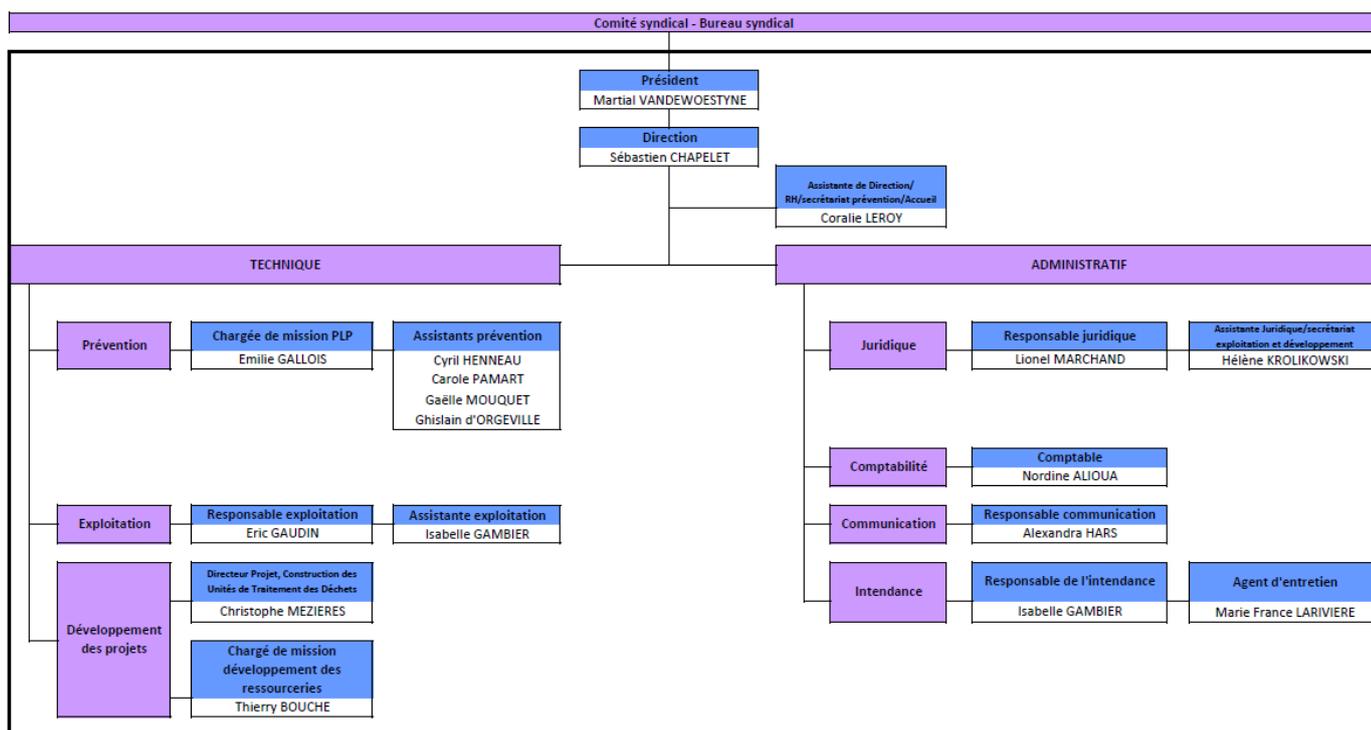
Les trois commissions sont :

- ✓ La Commission Développement dirigée par Patrick DEFRANCQ,
- ✓ La Commission Exploitation dirigée par Marc CAMPBELL,
- ✓ La Commission Prévention et Communication dirigée par Jean-Luc HALLÉ.

B) L'Organisation technique

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL – 2013

Effectif : 16



Outre la Direction du Syndicat, les services sont scindés en 2 pôles : « technique » et « administratif » qui sont eux-mêmes séparés en plusieurs entités :

Le pôle technique comprend :

- le service « Prévention » qui est chargé de piloter l'ensemble des opérations de prévention développées par le SYMEVAD.
- Le service « exploitation » qui gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, du contrôle de l'exécution des contrats de prestation et des déclarations auprès des organismes agréés.
- Le service « Développement des projets » qui pilote les projets de développement du SYMEVAD et le développement du réemploi à travers le développement de ressourceries.

Le pôle administratif comprend :

- Le service « juridique » qui a en charge la gestion administrative du Syndicat, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs (délibérations, décisions de Bureau, etc.) et des documents de travail des élus.
- Le service « comptabilité » se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, de mandater les factures, d'émettre les titres, d'établir les paies....
- Le service « communication » réalise les opérations de communication du syndicat.
- Le service « intendance » se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des bâtiments (siège du SYMEVAD et centre de tri). L'exploitant du centre de tri prend en charge la moitié du salaire de cet agent pour l'entretien des locaux qu'il exploite.

2^{ème} PARTIE : LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET LES PROJETS

A) Le tri des emballages ménagers



➤ Le centre de tri

Le centre de tri est un équipement très récent (2011). Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD. L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter au maximum 30 000 tonnes par an. Le siège du SYMEVAD est également localisé sur ce site.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche **Haute Qualité Environnementale** : isolation renforcée, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, VMC double flux (récupération de chaleur), toiture végétalisée, tri des déchets de chantier, éclairage basse consommation, etc.
- ✓ Label **Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC)**,
- ✓ Mise en œuvre d'un **pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique** permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire.
- ✓ **Propreté du site** : centrale d'aspiration des poussières, capotage des machines, stockage des déchets exclusivement sous bâtiment, parois lisses, etc.
- ✓ **Confort des postes de travail** : éclairage naturel, renforcement de la qualité acoustique de la cabine de tri, climatisation contrôlée et aérations individuelles, ergonomie des postes de travail, etc.

La **Mise en Service Industrielle** de l'équipement a débuté le **25 août 2011**, par l'accueil et le tri des 1^{ers} tonnages afin de procéder aux essais et réglages, puis aux modifications nécessaires du process, pour s'achever par les essais de performance. Cette MSI a duré un peu moins de 3 mois et le site fonctionne à plein régime depuis le 21 novembre 2011, en accueillant la totalité des déchets du territoire.

Ci-dessous, bilan des tonnages du centre de tri des emballages en 2013 :

	TONNAGES ENTRANTS (évolution 2013/2012)	TONNAGES EXPEDIES
CAD	10 210 (- 4.9 %)	10 016
CAHC	7 851 (- 4.8 %)	7 974
OSARTIS	2 280 (- 3.8 %)	2 216
CARTONS DECHETERIES + VESPERALES	1 375	1 259
SYMEVAD	21 716	21 465

L'écart entre les tonnages entrants et expédiés s'explique par les stocks et la freinte

B) Le centre de compostage des déchets végétaux

➤ Descriptif de l'unité de compostage de SIN LE NOBLE

L'unité de compostage a été créée en 1971 sur un terrain au nord du centre-ville de SIN-LE-NOBLE.

A cette époque, sa principale activité était le traitement des ordures ménagères. Le site traitait alors 35 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Suite à la mise en place de la collecte sélective, les activités du site se sont orientées, en complément du traitement des ordures ménagères, vers le traitement des fermentescibles et des déchets verts.



Le site a évolué ensuite progressivement vers une nouvelle activité de traitement uniquement des fermentescibles et des déchets verts.

En 2002, la Communauté d'Agglomération du Douaisis reprend l'exploitation de l'unité de compostage de SIN-LE-NOBLE et, pour des raisons de nuisances olfactives dues à la présence des fermentescibles, décide l'arrêt du traitement des fermentescibles pour ne traiter que les déchets végétaux et cela dès avril 2002.

A cette fin, la plate-forme de compostage est alors complètement réaménagée et un nouveau procédé de compostage est aujourd'hui mis en œuvre, par aération pilotée.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a également procédé, au cours de l'année 2004, à l'achat de nouveaux matériels (un cribleur, un retourneur d'andains...).

Le site traite désormais 25 000 tonnes/an de déchets végétaux. L'exploitation de l'unité de compostage de la Communauté d'Agglomération du Douaisis est réalisée par un prestataire de service, actuellement VALNOR-ONYX.

Le bilan d'exploitation du centre de compostage pour l'exercice 2013 est le suivant :

Collectes CAD	13 065 tonnes
Services municipaux communes CAD	2 890 tonnes
Entreprises extérieures	1 010 tonnes
Collectes OSARTIS	5 265 tonnes
Collectes CAHC	3 410 tonnes
TOTAL tonnages entrants	25 640 tonnes
Broyat (vers Graincourt les Havraincourt)	0 tonnes
Compost en vrac	11 156 tonnes
Compost aux communes	67 tonnes
Refus de compostage	182 tonnes
TOTAL tonnages sortants	11 405 tonnes

➤ **Le projet de centre de compostage des déchets verts :**

Les collectes de déchets verts sur les trois agglomérations membres du SYMEVAD ont généré, en 2013, un peu plus de 34 000 tonnes de déchets végétaux. Ces déchets ont été envoyés vers diverses plates-formes pour subir une valorisation organique par compostage.

Les 2/3 du gisement sont compostés sur l'unité de Sin-le-Noble. Le reste a été envoyé sur d'autres sites de compostage privés.

Au regard de la situation géographique du site de Sin-le-Noble, en secteur urbanisé, et du manque de capacité de l'équipement, celui-ci est voué à la fermeture et sera remplacé en 2016 par un nouveau centre de compostage capable de traiter la totalité du gisement du SYMEVAD.

Les principaux objectifs du projet consistent :

- en une maîtrise technique totale permettant de **supprimer les risques de nuisances olfactives** : aspiration en phase fermentation avec traitement des odeurs, pilotage de la fermentation, confinement des rejets liquides, équipements de retournement très efficaces, etc.
- en la fabrication d'un **compost de très bonne qualité** garantissant son écoulement auprès de l'agriculture locale,
- projet intégrant toutes les composantes du **Développement Durable** et insistant sur la **propreté** des lieux.
- Projet d'adjoindre une **unité de préparation d'un combustible bois broyé** préparé à partir de la fraction ligneuse des déchets verts

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2009 et a permis de définir précisément le contenu technique. Après plusieurs réflexions menées en coopération avec la Communauté de Communes Osartis et la mairie de Vitry-en-Artois, un site a été désigné au Nord de la commune de Vitry-en-Artois, à proximité immédiate des anciens terrains d'aviation militaire et à plus de 850 mètres des premières habitations.



L'année 2013, a permis en collaboration avec l'AMO, la société NALDEO, de lancer la consultation de conception/construction. Le planning est le suivant :

	2013				2014				2015			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Acquisitions foncières												
Rédaction programme fonctionnel												
Appel à candidature			16-juil									
Remise candidature			12-sept									
Jury : choix candidatures et validation du DCE				Mi oct								
Elaboration des offres (yc visites)				Nov et déc								
Jury : auditions et analyses des offres												
PC DDAE					Avril							
Enquête publique								oct				
Construction												
Mise en service , réception et démarrage exploitation												

Le montant prévisionnel global du projet est d'environ **7 millions d'€ H.T.**

Concernant les coûts de traitement des déchets verts entrants et en intégrant les amortissements correspondants aux investissements ci-dessus, ceux-ci devraient être d'environ **35 € H/Tonne.**

C) L'usine d'incinération des ordures ménagères

➤ L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) d'HENIN-BEAUMONT

L'usine, créée en 1972, est implantée sur un terrain d'environ 2 hectares sur le territoire d'HENIN BEAUMONT au lieu-dit « La Buisse ». La capacité technique de l'équipement est d'environ 60 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par an.

L'usine d'incinération a été mise à disposition du SYMEVAD par la CAHC en 2007.

Cette unité a fait l'objet de travaux de mise aux normes en 1999 et 2005.
Elle a définitivement fermée ses portes le 20 décembre 2013.

Le bilan d'exploitation 2013 pour l'UIOM d'Hénin-Beaumont est le suivant :

Produits traités	Provenance	Tonnage	Ratio
Ordures ménagères	CAHC + CAD + Osartis	57 956	99.95 %
Refus de tri	Centre de tri d'EVIN	0.82	0.001 %
Déchets Industriels Banals	Apporteurs conventionnés avec le SYMEVAD	30.10	0.049 %
	Total traité	58 191.56	100 %

Produits sortants	Destination	Mode de traitement	Tonnages	Ratio (% du tonnage entrant)
Mâchefers	Préfernord (Fretin)	Valorisation en TP	13 215	22.80 %
Ferrailles + Alu	Préfernord (Fretin)	Recyclage	1 423	2.45 %
REFIOM*	U.E.V (Heilbronn Allemagne)	Valorisation en mine de sel	2 257	3.89 %

* Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Une Commission de suivi de site a été réalisée en Sous-Préfecture de Lens le 20 septembre 2013.

➤ Le projet de remplacement de l'UIOM : le projet TVME

En 2013, près de 103 800 tonnes de déchets ménagers ont dû être éliminées par incinération ou enfouissement :

- Ordures Ménagères Résiduelles = 80 679 tonnes
- Refus de tri = 3 931 tonnes
- Part non valorisable des encombrants = 27 406 tonnes (dont 30 % valorisés) soit 19 184 tonnes enfouies

L'UIOM d'Hénin-Beaumont a fermé le 20 décembre 2013, du fait de l'absence de valorisation énergétique, le SYMEVAD a souhaité construire un nouvel équipement de traitement des déchets ménagers.

Plusieurs usines en Europe et de nombreux projets en France, sous la terminologie générique de TMB, permettaient alors d'imaginer une solution alternative au « tout enfouissement » ou au « toute incinération », afin d'optimiser la récupération de la matière et de l'énergie présent dans les déchets.

Le SYMEVAD a engagé une réflexion sur le devenir du traitement des OMR qui a abouti à la décision du Comité Syndical du 12 mars 2007 d'abandonner l'incinération des OMR « brutes » au profit d'une unité de valorisation maximale de la matière et du potentiel énergétique présents dans les déchets.

Le SYMEVAD a lancé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de Tri Valorisation Matière Energie (TVME) avec production de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Au regard des visites et des conclusions de cette étude, le SYMEVAD a été conforté dans son choix et dans la possibilité de retenir un process visant à produire du CSR (avec ou sans méthanisation) tout en assurant une bonne valorisation matière et un bilan énergétique largement favorable. Les simulations économiques montraient que l'objectif de 100 €HT/t pouvait être tenu.

Le TVME a pour vocation de valoriser les déchets suivants :

- 76 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles,
- 20 000 tonnes d'encombrants non valorisables,
- 4 000 tonnes de refus de tri.

Soit une capacité globale de 100 000 tonnes par an

Cette capacité est volontairement sous-dimensionnée par rapport au gisement actuel pour rester cohérent avec les objectifs de réduction de la production de déchets.

Les objectifs principaux inscrits au programme de la consultation de conception, construction et exploitation de l'équipement sont les suivants :

- *réduire les tonnages de déchets enfouis (taux de diversion maximum),*
- *optimiser le taux de valorisation matières (métaux ferreux, non ferreux, inertes),*
- *optimiser le taux de valorisation énergétique avec substitution d'énergies fossiles **par la production un combustible de substitution (CSR) de qualité cimentière**, par le traitement éventuel de la matière organique par méthanisation*
- *maintenir un coût de traitement acceptable et maîtrisé pour l'avenir (objectif 100 €HT/t),*
- *mettre en œuvre un procédé garantissant à la collectivité une pérennité des débouchés.*

Le SYMEVAD a choisi en juillet 2012, à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, le projet du **Groupement porté par la société TIRU (filiale EDF) pour la conception, la construction et l'exploitation** de cette unité dans le cadre d'un marché public.

Vue aérienne du projet :



La démarche du groupement TIRU est de mettre en œuvre pour le compte du SYMEVAD une expérience réussie à l'unité du syndicat de traitement du ZAK à Kahlenberg (Allemagne). Leur procédé MYT (Maximum Yield Technologie), produisant du CSR et du biogaz depuis 2006 sans interruption de service, fonctionne et est éprouvé industriellement.

L'unité ZAK c'est :

- Une unité de référence dans le Land du Bade-Wurtemberg développée en régie par le syndicat de traitement ZAK
- Plus de 550 000 tonnes de déchets traitées depuis 2006
- Une propreté des espaces inégalée
- Une automatisation maximale des chaînes de traitement
- Un traitement d'air efficace grâce à un confinement total des équipements
- Un rendement de valorisation maximal : le procédé MYT

Le process envisagé utilise différentes étapes :

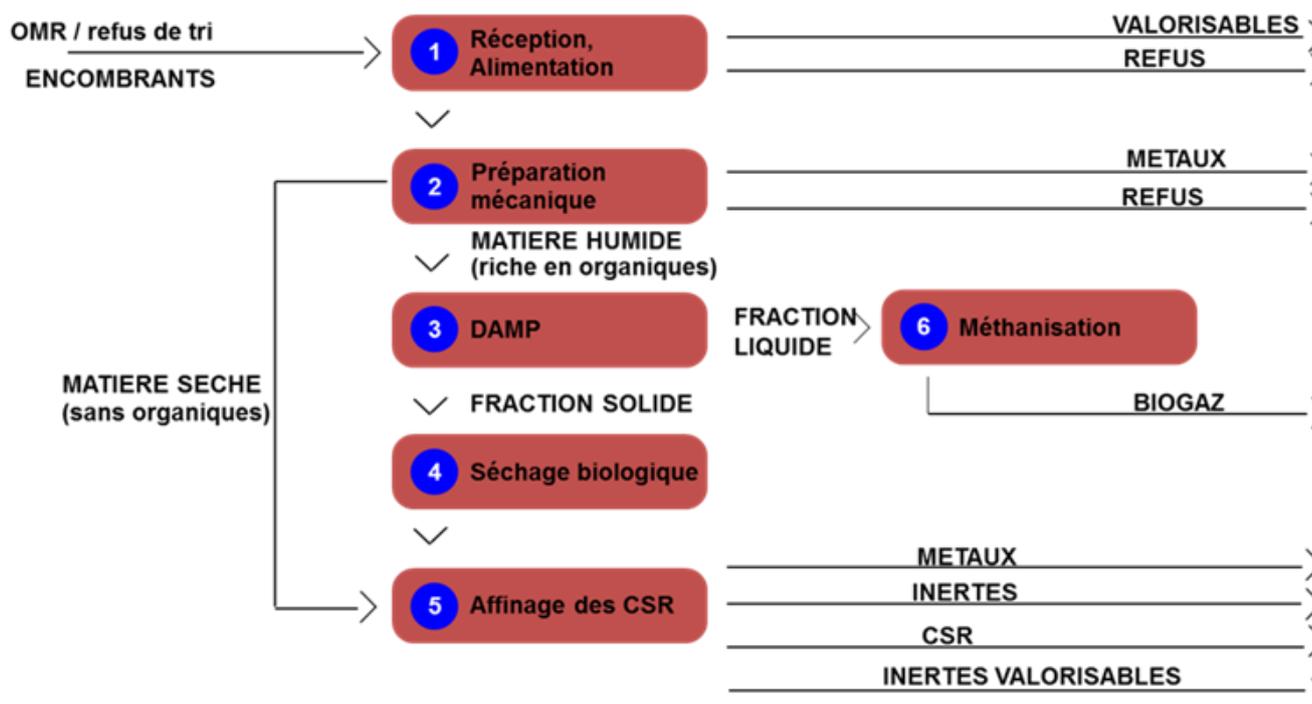
- réception des déchets et pré-tri au grappin (tri des encombrants notamment),
- préparation mécanique (ouverture des sacs, séparation fin/grossier et lourd/léger),
- système de percolation de la fraction fine, chargée en matière organique,
- pressage du produit et envoi de la fraction liquide en méthanisation et de la fraction solide en séchage biologique,
- production de biogaz, épuration et réinjection du bio-méthane au réseau de distribution,
- séchage biologique de la fraction solide en tunnel jusqu'à 90 % de matière sèche,
- préparation d'un CSR de haute qualité (tri optique du PVC, tri des métaux ferreux et non ferreux, séparation des inertes et granulation).

Au final, le bilan matière sortant est le suivant :

Sous-produits	Taux	Destination
CSR 1	32 %	Cimenteries
CSR 2		
Métaux ferreux	2 %	Recyclage
Métaux non ferreux		Recyclage
Bois	2 %	Recyclage
Biogaz	4 %	Réinjection au réseau
Inertes valorisables	5 %	Recyclage
Inertes qualité ISDI	12 %	ISDI
Refus et PVC	13 %	ISDND
Pertes en eau	30 %	évaporation

Le taux de diversion du projet atteint donc 75 %. Sur la fraction des Ordures Ménagères Résiduelles, il dépasse même 85 %.

Ci-dessous, un synoptique simplifié du fonctionnement de l'équipement.



Le planning de l'opération est le suivant :

- Notification au Groupement TIRU du marché de conception/construction/exploitation de la future unité TMVE : juillet 2012
- Dépôt PC et DDAE : décembre 2012
- Enquête publique : 15 avril au 16 mai 2013
- Permis de construire obtenu le 31 mai 2013
- Début des travaux : octobre 2013
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter obtenu le 12 décembre 2013
- Déconstruction de l'UIOM : de février 2014 à mai 2014
- Finalisation des travaux : mars 2015
- Mise en Service Industrielle : d'avril à août 2015
- Démarrage de l'équipement : août 2015

Le montant global prévisionnel de l'opération est de 54,673 millions d'euros HT répartis comme suit :

	Montant
Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	600 000
Marché de conception, construction	50 773 000
Révision prévisionnelle des prix	3 000 000
Acquisition foncière	300 000
TOTAL	54 673 000

Par ailleurs et pour bien illustrer les particularités de notre projet, **l'ADEME s'est engagée à octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 000 €** (50 % du plafond d'aide) au titre du « **caractère démonstratif** » de l'opération, et de sa bonne intégration dans un système global de gestion exemplaire des déchets par sa volonté de privilégier la prévention, le réemploi, puis le recyclage et enfin la valorisation énergétique.

Cette aide a été suivie par une aide **des fonds FEDER d'un montant de 3 000 000 €**.

Le coût de fonctionnement du futur TVME est composé des éléments suivants :

- Coûts de fonctionnement : 6 884 088 €HT/an (y compris traitement refus, CSR ...)
- Amortissements et frais financiers : 4 162 000 €/an (y compris amortissement des subventions)
- Autres charges (impôts, assurances) : 550 000 €HT/an (y compris traitement refus, CSR ...)
- Recettes de fonctionnement : 2 269 075 €HT/an (y compris revente biogaz ...)

Soit un coût de 93.3 €HT la tonne entrante

D) La ressourcerie



Les encombrants collectés dans les bennes tasseuses en porte à porte sont difficilement valorisables et non réparables. Dès lors que l'on collecte différemment les encombrants, le potentiel valorisable augmente et la réparation de certains objets permet d'entreprendre une politique d'insertion sociale et de valorisation des déchets.

➤ Projet :

Les principaux objectifs du projet consistent :

- à valoriser plus d'encombrants et diminuer la mise en décharge,
- à permettre à la population d'accéder à des produits de seconde main à bon marché,
- à construire une activité pérenne de valorisation des encombrants permettant de développer une politique d'insertion sociale,

Au regard de l'organisation existante sur la CAHC (activité de réemploi par DIE depuis 2004, mise en place d'une collecte d'encombrants préservante sur rendez-vous par la CAHC, présence d'un site adapté sur l'ancien centre de tri), le développement d'un schéma complet de réemploi (collecte, ateliers, magasin de revente) sera développé en premier sur ce territoire. Mais l'objectif est de développer ce principe également sur la CAD et sur Osartis.

Le site d'implantation retenu pour la Ressourcerie est celui de l'ancien centre de tri d'Evin-Malmaison. Une étude relative à l'aménagement du bâtiment et au fonctionnement de la future Ressourcerie avait été réalisée courant 2011.

Suite aux décisions prises par le Bureau Syndical du 17 octobre 2011 et du Comité Syndical du 5 décembre 2011, validant la stratégie de développement de ce projet, le SYMEVAD a mis à disposition de DIE le site au 1^{er} février 2012, ce qui a permis d'augmenter les tonnages traités par DIE. Puis, le SYMEVAD a procédé au recrutement d'un chargé de mission pour le développement du projet en la personne de Thierry BOUCHE. Celui-ci a pu rapidement travailler sur :

- l'optimisation du fonctionnement de l'association,
- la définition des moyens et des objectifs du projet,
- le renouvellement de la convention avec DIE intégrant les objectifs envisagés,
- la rédaction du programme pour le concours de Maîtrise d'œuvre relatif au projet (consultation lancée le 25 octobre 2012)

Le cabinet d'architecte COPPE a été sélectionné pour effectuer la maîtrise d'œuvre de la future ressourcerie. Son approche permet une circulation et un accueil des hommes et des matières très sécurisants. Le site permettra d'effectuer les collectes, d'accueillir les apports volontaires, de trier, réparer, valoriser et revendre tous types d'encombrants et de DEEE.



Fin 2013, DIE a aménagé, sous l'impulsion de madame Odette DAUCHET, Présidente de DIE, un second point de vente à Carvin (ouverture février 2014). Les deux magasins existants compléteront efficacement le futur magasin d'Evin Malmaison. Cet espace commercial est équipé comme un espace professionnel pour satisfaire les clients et les salariés en insertion.

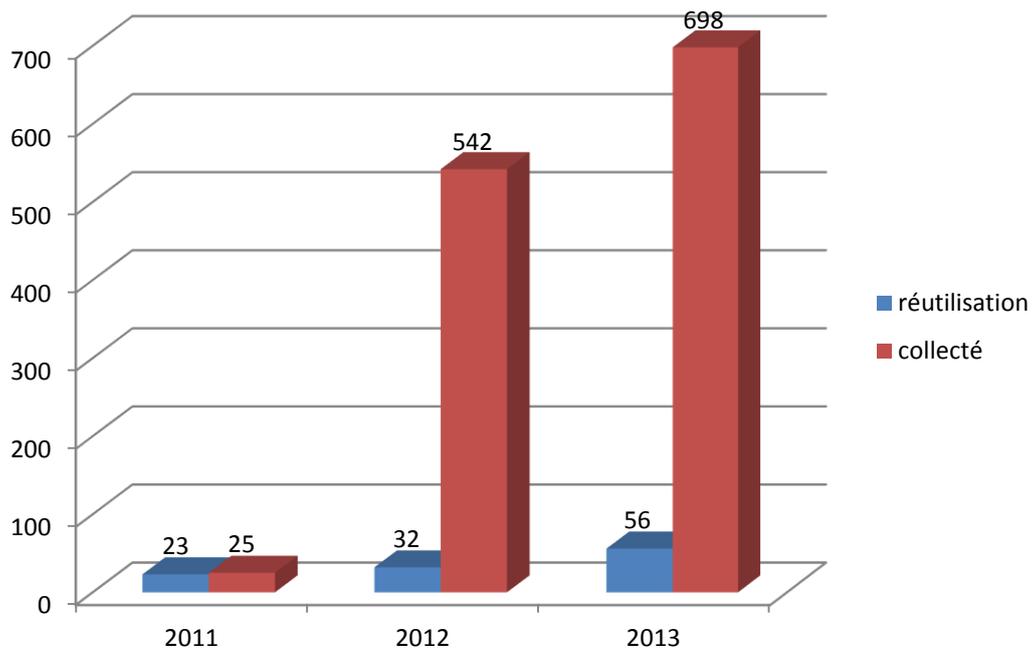


2013 est marqué également par l'augmentation du nombre de postes ouverts aux personnes les plus éloignées de l'emploi en passant de 18 postes à 30, encadrés par 4 personnes en CDI. DIE a en ainsi recruté Stéphane LECHEVANTON, responsable d'exploitation de la ressourcerie pour développer et organiser la montée en professionnalisme de la structure.

Enfin, les caissons Réutilisation de déchèteries ont été remplacés et sécurisés pour permettre un meilleur accueil des usagers.



Tonnages collectés et réutilisation



3^{ème} PARTIE : BILAN TECHNIQUE - TONNAGES

Préambule :

Les trois agglomérations membres du SYMEVAD ont conservé la compétence collecte. Cela signifie qu'elles organisent le service de ramassage auprès des usagers et sont décisionnaires sur :

- la séparation des différents flux de déchets collectés sélectivement,
- la fréquence des collectes et des horaires,
- le type de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire),
- la conteneurisation (en vrac, en bacs, en sacs voire en caissettes),
- les consignes de tri et la communication (ambassadeurs du tri),
- le choix des collecteurs,
- le mode de financement (arbitrage TEOM/Budget général).

Bien évidemment, l'ensemble des choix opérés sur ces modalités de collecte peut avoir un impact majeur sur le traitement. De même, les modalités de traitement peuvent nécessiter des aménagements de collecte (distance des unités de traitement par exemple).

Les trois agglomérations sont relativement proches dans l'organisation générale des collectes, permettant d'obtenir des flux homogènes d'un territoire à l'autre avec, bien évidemment quelques spécificités. Les plus marquantes sont les suivantes :

- **Sur la CAHC** : collecte des encombrants sur appel téléphonique, service communautaire d'enlèvement des dépôts sauvages, collecte du verre uniquement sur apport volontaire, financement du service uniquement par le budget général, mixité des prestataires (mi-régie, mi-privé),
- **Sur la CAD** : conteneurisation variable selon les territoires pour la collecte sélective (sacs sur Douai et bacs sur le reste), collecte des encombrants en porte à porte trimestrielle, ramassage du verre en porte-à-porte mensuellement, collecte payante des déchets verts avec attribution d'un bac pucé, collecte spécifique des cartons commerciaux, financement partiel par la TEOM et à des niveaux différents selon les communes.
- **Sur la CC Osartis** : collecte du verre uniquement en porte-à-porte, fréquence de collecte des encombrants en porte-à-porte trimestrielle,

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes nécessitant des modes de traitements différents :

- La collecte sélective des emballages/papiers
- La collecte sélective du verre
- La collecte sélective des déchets verts
- La collecte des encombrants
- La collecte dans les déchèteries
- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

A) Le tri et le recyclage des emballages/papier

Le SYMEVAD a réceptionné 20 341 tonnes issues des collectes sélectives d'emballages/papiers, auxquelles il faut ajouter la collecte vespérale des cartons organisée sur le douaisis (229 tonnes) et le carton collecté dans les déchèteries (1 146 tonnes).

1- Organisation de la filière

Chaque agglomération organise une collecte sélective consistant à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets triés par les habitants dans des conteneurs ou sacs de tri pour les emballages ménagers, ces récipients sont destinés à recevoir les :

- Bouteilles et flacons plastiques,
- Emballages en acier,
- Emballages en aluminium,
- Cartons et cartonnettes,
- Journaux-magazines.

En 2013, la totalité du gisement a été traité sur le centre de tri d'Evin-Malmaison. Pour rappel, avant 2012, ces tonnages étaient répartis sur plusieurs centres de tri.

2- Les résultats

Répartition des emballages ménagers par agglomération (hors cartons des déchèteries)

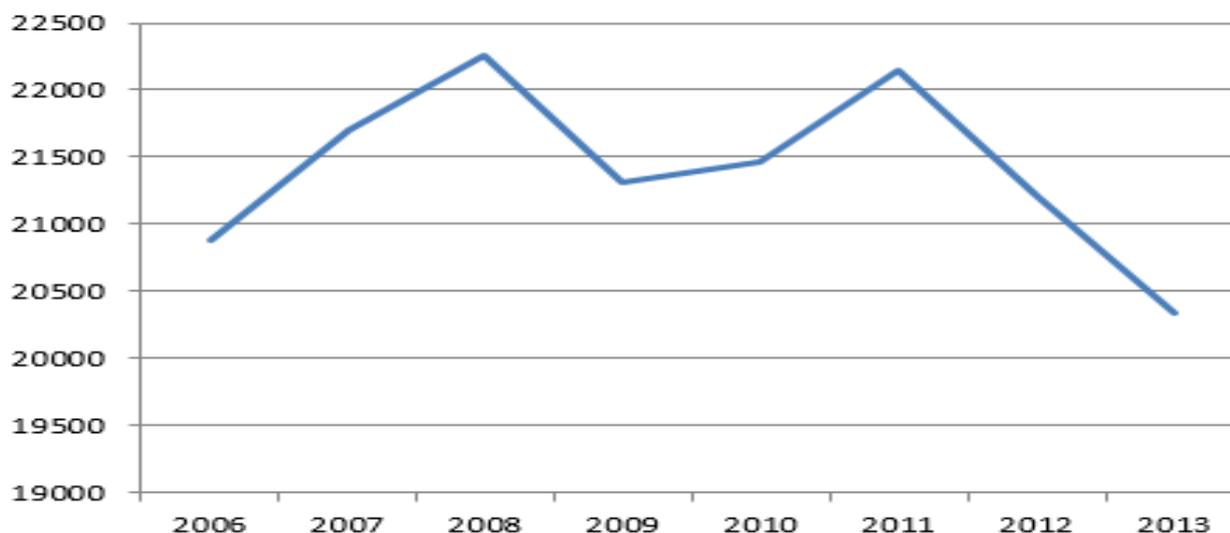
	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS	TOTAL SYMEVAD
Tonnages entrants	10 439	7 851	2 280	20 570
Ratio (en kg/an/habt)	67.58	62.50	72.20	66.00
Evolution 2012/ 2013	- 5.25 %	-4.81%	-3.84 %	- 4.93 %
Taux d'erreurs de tri *	17.99 %	16.55 %	16.21 %	
Ratio des erreurs de tri dans les entrants (en Kg/an/habt)	12.71	12.93	10.84	
Ratio de recyclables dans les entrants (en kg/an/habt)	53.39	49.57	61.37	

* issus des caractérisations réalisées en entrée (52 pour la CAD et la CAHC et 26 pour OSARTIS).

Ce gisement traité représente environ 66 kg de recyclables par habitant (hors verre) sachant qu'une partie de ces déchets, environ 3 930 tonnes, sont des "refus de tri", c'est à dire des erreurs de tri de l'habitant auxquels il faut ajouter les tonnages non captés par le process. Ces refus de tri sont envoyés en enfouissement à Lewarde.

On constate une forte baisse (près de 5 %) des tonnages de déchets recyclables entrants dans le centre de tri en 2013 et un taux plus élevé de refus de tri sur la Communauté d'Agglomérations du Douaisis que sur la Communauté d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis.

Evolution des tonnages réceptionnés :



Répartition et destination des matériaux triés

Matériaux	Prestataire	Quantités expédiées en 2013	Destination filière
Acier	Sita-Nord	829	Arcelor (<i>Dunkerque</i>)
Aluminium	Sita-Nord	47.50	Cornec (<i>Lagny sur Marne</i>)
Flaconnages plastiques	Sita-Nord	2 124	Norpalplast (<i>seclin</i>)
Films plastiques	Sita-Nord	57	De Paauw recycling (<i>Allemagne</i>)
Cartons	UDREP	3 482	Cascades (<i>Blendecques</i>)
Cartons (déchèteries et Vespérales)	Sita-Nord	1 259	Saïca (<i>Venizel</i>)
ELA (tétrapack)	Revipap	200	Vipa (<i>Lausanne Suisse</i>)
Papier « premier choix »	Chapelle d'Arblay	6 574	Chapelle d'Arblay (<i>Rouen</i>)
papier « second choix »	Deroo	2 961	70% Cascades (<i>Blendecques</i>) 30% autres (<i>export</i>)

Au final, 95 % du gisement est recyclé en France, 5 % est envoyé à l'export.

B) le tri et le recyclage du verre

1 - Organisation de la filière

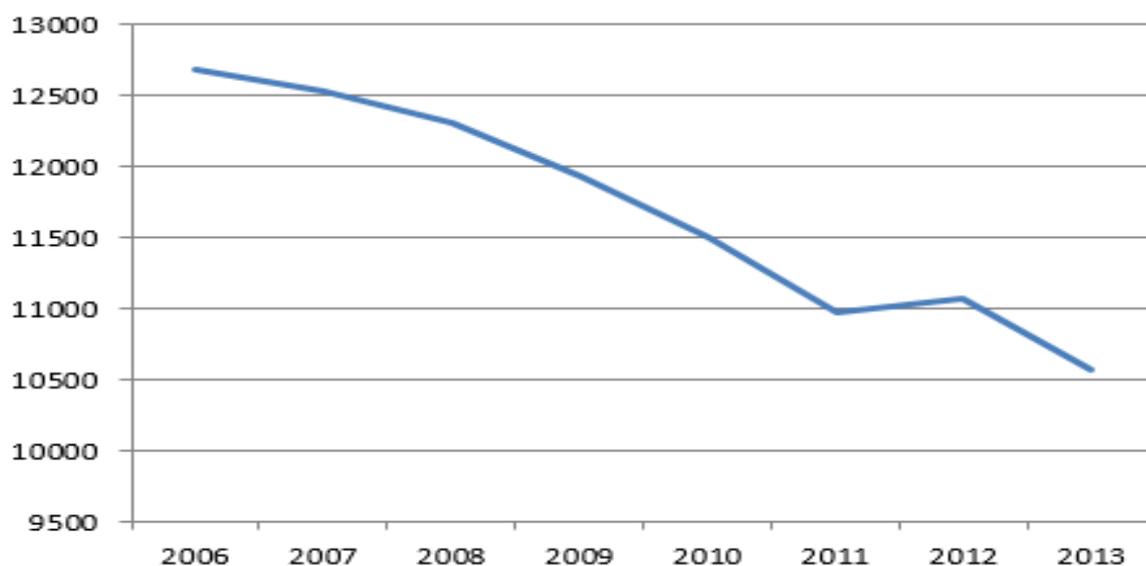
Chaque collectivité dispose d'une collecte spécifique des « emballages en verre » qui selon les territoires s'effectue soit en porte à porte (Communauté de communes OSARTIS et la Communauté d'Agglomération du Douaisis) soit en apport volontaire (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin). Ces déchets sont ensuite acheminés chez O-I manufacturing à Wingles (62) pour y être retransformés en nouvelles bouteilles.

2 – Les résultats

Le SYMEVAD a valorisé 10 572 tonnes d'emballages en verre en 2013, ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS	SYMEVAD
Tonnages	4 817	3 719	2 036	10 572
Ratio (en kg/an/habt)	31.18	29.60	64.48	33.92
Evolution en % 2012/2013	-11.56 %	- 1.74 %	+ 10.30 %	-4.57 %

Ce gisement représente un peu moins de 34 kg de verre recyclé par an et par habitant.



On constate une baisse (plus de 4 %) des tonnages des emballages en verre en 2013 sur le territoire du Symevad, la baisse est constante depuis de nombreuses années. Cette diminution continue observée depuis plusieurs années s'explique par un changement de comportement des consommateurs qui privilégient de plus en plus les contenants en plastique ou en « tétrapack » au détriment des contenants en verre.

C) La collecte des déchets végétaux

1- Organisation de la filière

La collecte des déchets végétaux consiste à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets verts (tontes, petits branchages, feuilles...) du 1^{er} mars (1^{er} avril pour la CAHC) au 30 novembre. Les 11 déchèteries du SYMEVAD disposent également d'une benne spécifique pour ces déchets. 51 % des végétaux collectés proviennent des collectes en porte-à-porte, 49 % proviennent des déchèteries et des apports des communes.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 2 plates-formes :

- la **plate-forme de compostage du SYMEVAD située à Sin le Noble (59)** et exploitée par la société Valnor. Elle traite la totalité du gisement des déchets verts de la CA du Douaisis. Une partie des végétaux de la CC Osartis et de la CA Hénin-Beaumont transite également sur cette plate-forme.

- la **plate-forme de compostage de la société Compost du Mazé située à Harnes (62)** qui traite le reste des déchets verts collectés sur la CA Hénin-Carvin (10 636 tonnes en 2013).

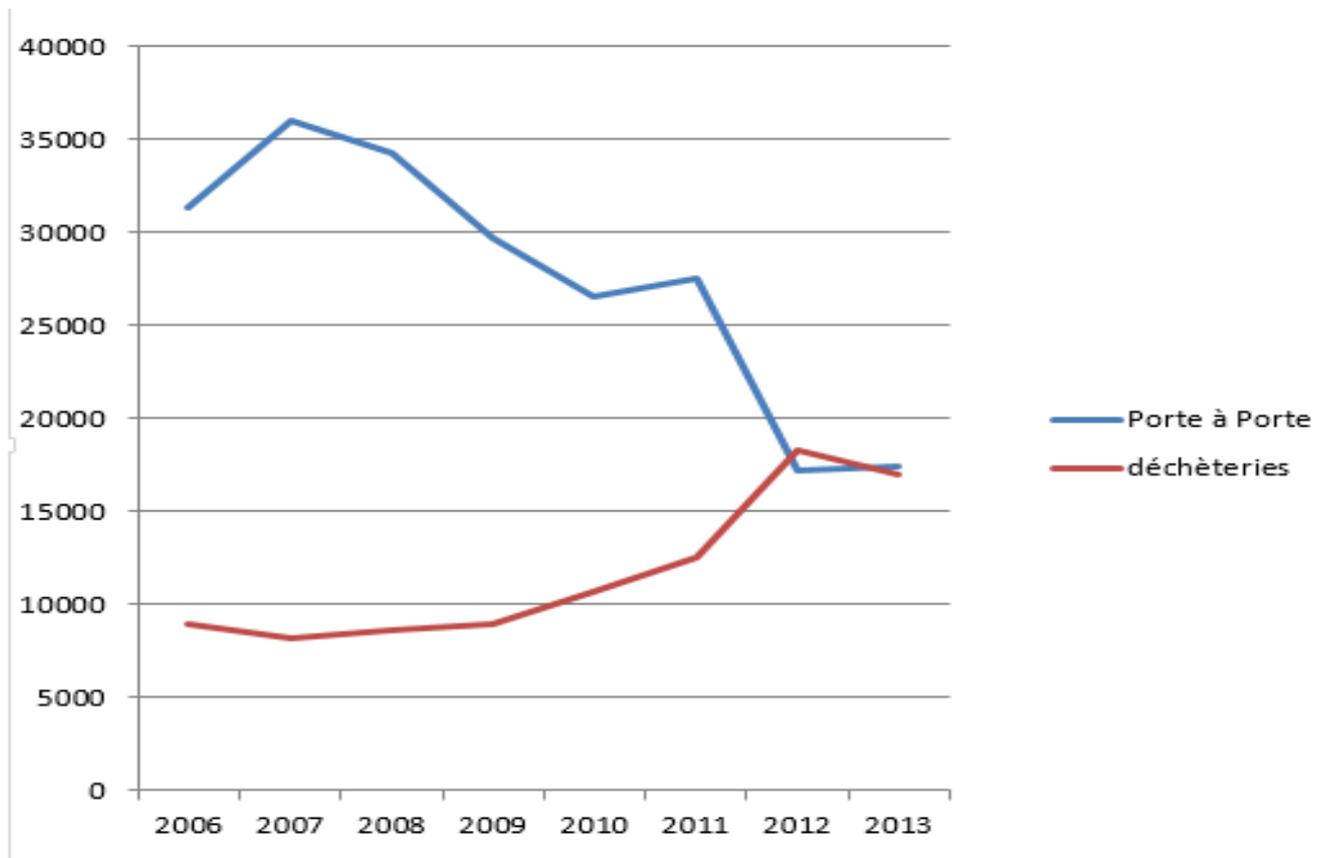
Le but de ces plates-formes est de transformer les déchets végétaux en compost pour servir d'amendement organique dans le cadre d'une valorisation agricole.

2 – Les résultats

Le SYMEVAD a traité 36 055 tonnes de déchets végétaux en 2013, 17 398 tonnes provenant des collectes en porte à porte et 16 970 tonnes provenant de l'apport volontaire (déchèteries et apports directs des communes à Sin le noble), ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS	SYMEVAD
Tonnages :	15 957	13 147	5 264	34 368
- Porte-à-porte	5 003 (30 %)	8 612 (62%)	3 783 (70%)	17 398 (51%)
- Apport volontaire	10 954 (70 %)	4 535 (38%)	1 481 (30%)	16 970 (49%)
Ratio (en kg/an/habt)	103	105	167	110
Evolution 2012/2013	-4.40 %	-5.90%	-2.40%	-4.70 %

Ce gisement représente 110 kg de déchets verts par an et par habitant



Sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis, depuis 2012 les particuliers doivent louer un ou plusieurs bacs de 240L pour pouvoir bénéficier du ramassage des déchets verts à domicile. Ce qui explique que les habitants de la Communauté d'Agglomération du Douaisis utilisent les services différemment en privilégiant l'apport en déchèterie contrairement à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin ou Communauté de Communes Osartis où le ramassage en porte à porte est préféré.

Au global, les tonnages de déchets verts ont baissé de près de 5 % sur l'année 2013.

D) La collecte des déchets encombrants

1- Organisation de la filière

La collecte des déchets encombrants consiste à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets volumineux (canapés, meubles,..) à date fixe (une fois par trimestre sur l'ensemble des communes de la CAD et de la CC Osartis) ou sur appel téléphonique (sur l'ensemble des communes de la CAHC).

Chaque déchèterie dispose également d'une benne « tout venant » dont le gisement peut être assimilé à celui de la collecte en porte-à-porte.

La principale difficulté pour la valorisation de ces flux réside dans l'extrême hétérogénéité des déchets qu'ils contiennent et qui dépend beaucoup du type de collecte. Ainsi, le fait de disposer de bennes de recyclage du bois et des métaux dans toutes les déchèteries, de DEEE et de réemploi dans certaines d'entre elles rend le gisement de la benne « tout venant » moins valorisable. De même, la collecte à date fixe est sensiblement moins valorisable (chiffonnage, compaction) que la collecte sur appel téléphonique.

En définitive, 1/4 des encombrants sont collectés en porte-à-porte, 3/4 sont collectés dans les déchèteries (bennes « tout venant » uniquement).

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 3 centres de traitement :

- **l'Ecopôle Agora, centre de tri-valorisation des encombrants et DIB appartenant à la Société Norvalo situé sur la commune de Noyelles-Godault (62)** qui traite la totalité du gisement des déchets encombrants collectés en porte à porte sur la CA du Douaisis et la CC Osartis (4376 tonnes en 2013). Ce site traite également les encombrants issus des dépôts sauvages de la CAHC dont la collecte est réalisée par un service spécifique (soit 466 tonnes).

- la **plate-forme de valorisation des encombrants de la société SMDR située à Harnes (62)** traite le contenu des bennes « tout venant » des 11 déchèteries du syndicat (soit 22 426 tonnes) et les apports directs de 2 communes de la CC Osartis (116 tonnes).

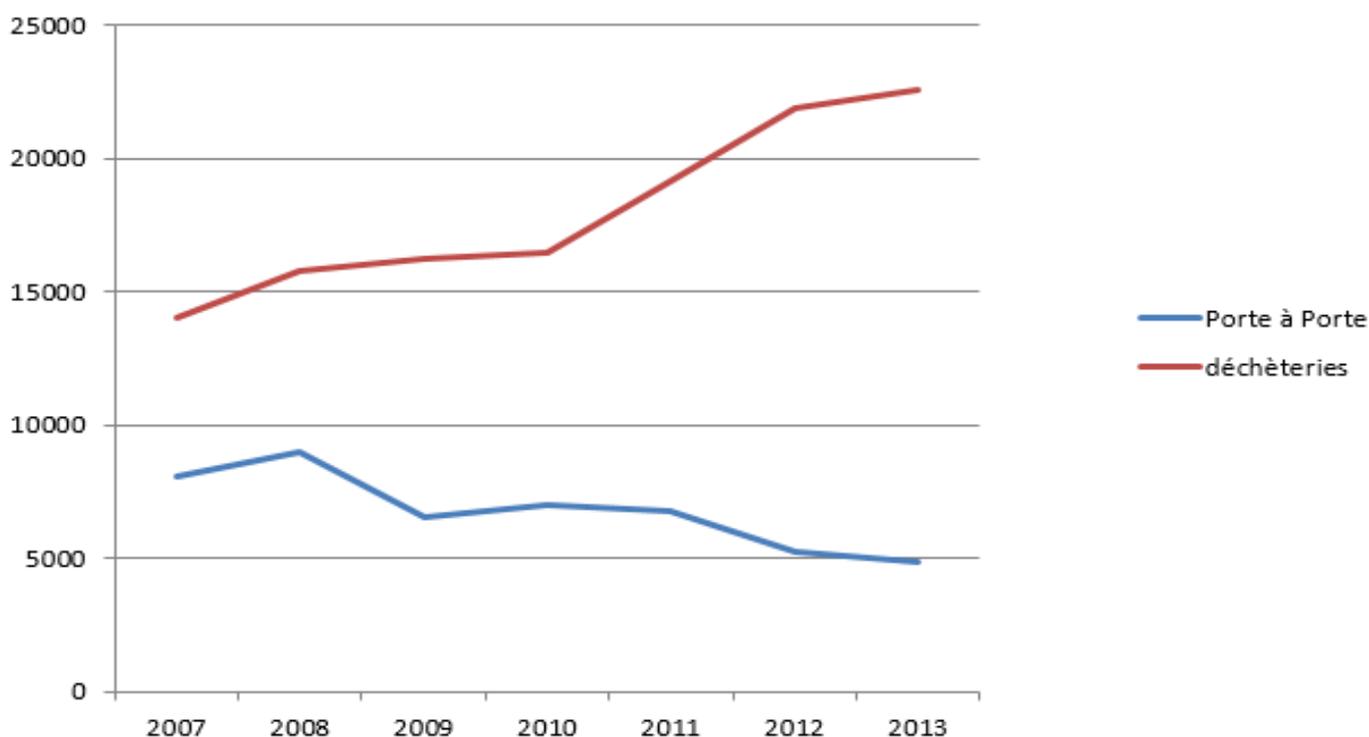
- la **ressourcerie basée à Evin-Malmaison depuis le 1^{er} janvier 2012 (entrepôt de réparation) et à Drocourt (magasin de revente), exploitée par l'Association D.I.E.**, collecte les encombrants issus des bennes de réemploi des 4 déchèteries de la CAHC (54 tonnes) et reçoit la collecte sur appel téléphonique de la CAHC (487 tonnes). La ressourcerie se charge également de la collecte quotidienne des DEEE sur les 4 déchèteries de la CAHC ainsi que des DEEE provenant de la collecte sur appel téléphonique. Elle sert de point de regroupement pour ce flux (752 tonnes).

2 - Les résultats

En 2013 le SYMEVAD a traité 4 842 tonnes de déchets encombrants collectés en porte à porte dont 466 tonnes provenant du ramassage des dépôts sauvages, 22 426 tonnes provenant des bennes tout venant des déchèteries et 116 tonnes issues des apports directs des communes et tonnes provenant des bennes réemploi des déchèteries. Ces gisements se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS	SYMEVAD
Tonnages :	11 867	12 851	2 666	27 384
- Porte-à-porte + dépôts sauvages	3 285 (28 %)	1 091 (8.5 %)	466 (17.5%)	4 842 (18 %)
- Apports volontaires	8 582 (72 %)	11 760 (91.5%)	2 200 (82.5%)	22 542 (82 %)
Ratio (en kg/an/habt)	77	102	84	88
Evolution 2013/2012	+ 2.52%	+ 3.65 %	+ 2.69 %	+ 3.07 %

Les centres de tri des encombrants procèdent au tri des déchets pour sortir du flux une fraction valorisable (inertes, bois, métaux, etc.). Cependant, nous n'avons pas de données fiables quant à la quantité réellement valorisée. Celle-ci est estimée par le prestataire entre 25 et 35 %.



On constate une baisse de 8 % des tonnages des encombrants collectés en porte à porte, et une hausse de 3 % sur les déchèteries.

E) Les déchèteries

1- Organisation de la filière

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :



- 4 déchèteries sur la **CA du Douaisis** :

- Arleux
- Cuincy
- Roost-Warendin
- Sin le Noble

Du fait des modifications de collecte des déchets verts, la CAD a également mis en place un site d'apport volontaire de ces déchets à DOUAI, sur le site du Centre Technique Communautaire.

- 4 déchèteries sur la **CA Hénin-Carvin** :

- Carvin
- Courrières
- Evin-Malmaison
- Hénin-Beaumont

- 3 déchèteries sur la **CC Osartis** :

- Biache Saint Vaast
- Brebières
- Vis en Artois



2- Les résultats

Tonnages des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries du SYMEVAD

	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS	SYMEVAD
Tonnages	36 681	38 400	8 108	83 189
Ratio (en kg/an/hab)	237	306	257	267
Evolution 2013/2012	+ 7.10%	+ 9.7 %	+ 6.10 %	+ 8.20 %

La hausse des tonnages en déchèteries est continue depuis de nombreuses années (+ 5% en moyenne par an). Toutefois, cette hausse est partiellement compensée par une baisse des collectes en porte-à-porte. Pour 2013, cette tendance se confirme avec une baisse de plus de 3% des déchets collectés en porte à porte et une augmentation de plus de 8% des déchets apportés en déchèteries.

Pour la 1ère fois concernant tout le territoire du SYMEVAD, la collecte en déchèteries est devenue la 1ère source de production de déchets, devant la collecte des OMR.

Répartition des tonnages par matériaux et par agglomération

(en tonnes)	CAD	CAHC	CC OSARTIS	TOTAL
gravats	15 105	15 822	3 367	34 294
déchets verts	8 086	4 535	1 267	13 870
encombrants	8 582	11 759	2 084	22 425
bois	2 864	3 660	738	7 262
ferraille	525	740	209	1 474
papiers cartons	498	513	135	1 146
amiante	482	468	101	1 051
DEEE	340	755	97	1192
bidons vides + DMS	146	81	62	288
huiles de vidanges	39	60	19	118
Autres (pneus, piles, etc.)	32	8	29	69
total	36 681	38 400	8 108	83 189

Les différentes filières de traitement pour ces déchets collectés sont :

Déchets	Filières de traitement	Lieu traitement	Prestataires
Gravats	Scalpage pour séparation des terres et sables, broyage, calibrage, nettoyage avec des liants hydrauliques Puis utilisation en travaux publics (grave ternaire, sable de remblais)	Evin-Malmaison (62)	STB
Déchets verts	Usine de Compostage puis valorisation agricole du compost	Sin Le Noble (59) Harnes (62)	SYMEVAD Compost du Mazé Société SEDE (62)
Encombrants	Centre de tri d'encombrants avec séparation et valorisation des différentes fractions : - valorisation du bois en chaufferie - valorisation de l'acier chez un négociant en ferraille - refus de tri broyé et incinéré	Harnes (62)	La Nordiste de l'Environnement
Ferrailles	Tri et reconditionnement par grue câble puis réutilisation en aciérie	Sin le Noble (59)	Barbier - Galois

Huiles végétales	Valorisation en biodiesel et biolubrifiant	Seclin (59)	GECCO
Huiles de vidange	Collecte et regroupement des huiles usagées sur un site de transit puis expédition de ces huiles sur un centre de traitement des déchets spéciaux	Harnes (62) Courrières (62)	SEVIA-SRRHU SOTRENOR
Papiers/cartons	Tri et conditionnement en balles sur un centre de tri DIB, puis réutilisation en cartonnerie	WIZERNES (62)	DEROO
Bois	Tri du bois, broyage en plaquettes puis valorisation du : - bois B en panneaux de particules - bois A en chaufferie	Noyelles Godault (62) Site Agora	SITA-NORD
Amiante-ciment liée	Regroupement de l'amiante-ciment en big-bag identifiés Puis expédition dans les alvéoles d'un Centre de stockage spécialisé pour les déchets amiantés	Boves (80)	VALNOR
DEEE	Démantèlement pour valorisation des matériaux.	Lesquin (59)	ENVIE2E
Piles et accumulateurs usagés	Collecteur spécialisé puis Sites de regroupement puis Centres de tri puis Centres de recyclages : - piles et accus Lithium (Hydrométallurgie) - piles alcalines/salines sans mercure (<500ppm) - accumulateurs au plomb (fusion) - piles boutons (distillation) - accus bâtons Ni-Cd (pyrolyse) - piles alcalines/salines sans mercure (<1500ppm)		COREPILE RECUPYL VALDI FEURS STCM MBM SNAM CITRON
Bidons souillés (plastique et métal) Et peintures	Regroupement, broyage puis : - imprégnation de la peinture et des plastiques broyés avec de la sciure et des chiffons pour la création d'un combustible de substitution pour une cimenterie - nettoyage de la partie ferraille avant envoi chez un ferrailleur	Courrières (62)	SOTRENOR
Batteries	valorisation matière	Harnes (62)	RECYLEX (69)
Pneus	Regroupement des pneus sur un site		ECO-PHU

	Puis envoi des pneus sur des sites de traitement pour - fabrication de combustible de substitution - fabrication de granulés pour valorisation matière (travaux publics ...)	Avion (62)	GOMMAGE
Textile	Collecte en conteneurs Recyclage en friperie et (ou) en chiffons d'essuyage pour l'industrie	Cambrai (59)	Association LE RELAIS

La majorité de ces déchets captés sont recyclés soit en valorisation matière, soit en valorisation organique voire en valorisation énergétique.

Les déchèteries du SYMEVAD ont un taux de valorisation des déchets d'environ 67 %. Ainsi, sur 83 189 tonnes de déchets amenées en déchèteries, 55 896 tonnes sont valorisées.

Type de déchets	Type de valorisation	Taux de valorisation	Tonnages collectés	Tonnages valorisés
gravats	Valorisation matière	70 %	34 294	24 006
Déchets verts	Valorisation organique	100 %	13 870	13 870
Encombrants	Valorisation matière	30 %	22 425	6 728
Bois	Valorisation matière	100 %	7 262	7 262
Ferraille	Valorisation matière	100 %	1 474	1 474
Papiers-cartons	Valorisation matière	100 %	1 146	1 146
Amiante		0 %	1 051	0
DEEE	Valorisation matière	80 %	1 192	954
Bidons souillés	Valorisation matière + valorisation énergétique	95 %	288	274
Pneus	Valorisation matière + valorisation énergétique	100 %	40	40
Huiles minérales	Valorisation énergétique	100 %	118	118
Huiles végétales	Valorisation matière	100 %	9	9
Piles	Valorisation matière	50 %	8	4
Batteries	Valorisation matière	95 %	12	11
Total		67 %	83 189	55 896

F) Le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMR)

1- Organisation de la filière

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont la part des déchets qui restent après que les usagers aient trié leurs déchets recyclables ou encombrants. La collecte s'effectue dans tous les cas en porte à porte, le plus souvent une fois par semaine (sauf pour la ville de Douai), et est parfois conteneurisée (sur toute la CAHC et sur toute la CAD hors Douai).

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 4 unités de traitements :

- **l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) d'Hénin-Beaumont**, qui a été exploitée par la société CIDEME jusqu'à sa fermeture mi-décembre. Cette unité traitait la totalité du gisement des OMR collectées sur la CA Hénin-Carvin et une partie des tonnages de la CA du Douaisis et de la CC Osartis. L'UIOM a traité 57 919 tonnes d'OMR, soit 72 % du gisement.

- **le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Lewarde** appartenant à la Société Sita-Nord. Ce site reçoit une partie des OMR collectées sur le territoire de la CA du Douaisis et de la CC OSARTIS. Le site a reçu 18 532 tonnes d'OMR, soit environ 23 % du gisement d'OMR du SYMEVAD.

- **l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères de Douchy-les-Mines (59)**, appartenant au SIAVED. Cette unité traite une petite partie du gisement des OMR collectées sur la CA du Douaisis 3 986 tonnes soit 5 % du gisement d'OMR.

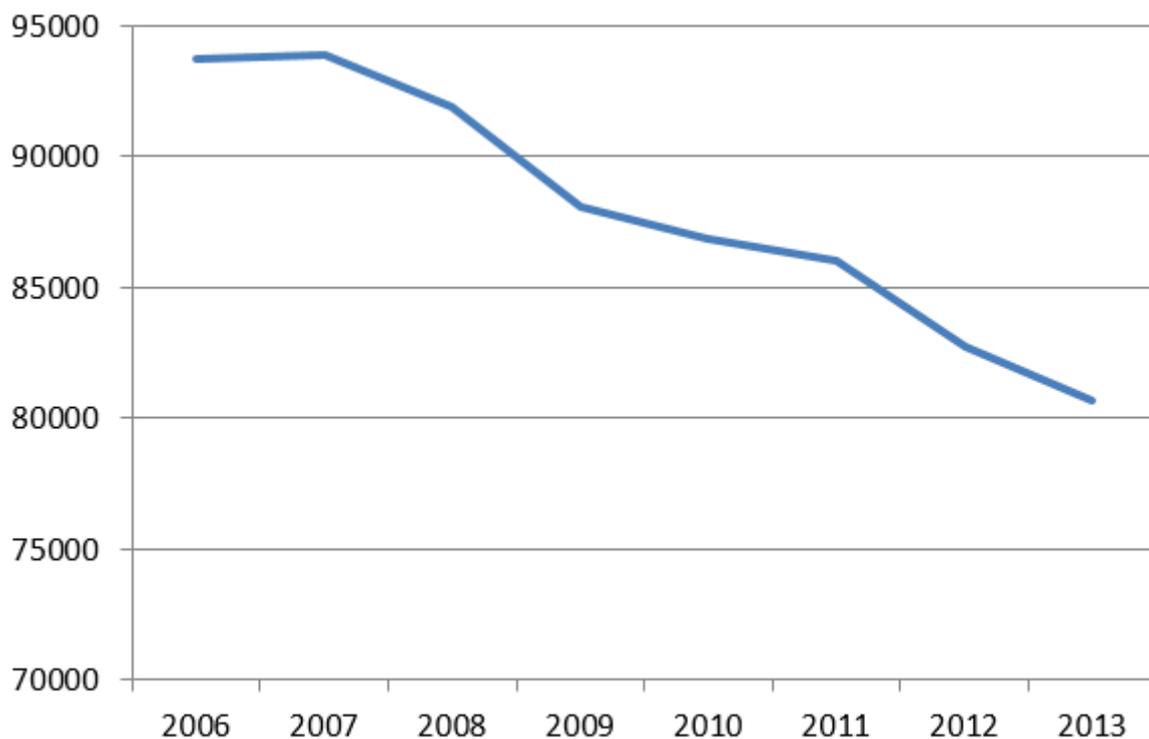
2 - Les résultats

Le SYMEVAD a traité 80 679 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2013 ce qui représente un peu moins de 36.50 % du gisement total des déchets ménagers du territoire. Ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Communauté de communes OSARTIS	SYMEVAD
Tonnages	39 362	34 418	6 899	80 679
Ratio (en kg/an/habt)	255	274	219	259
Evolution 2012 / 2011	- 3.36 %	- 1.17 %	- 3.97 %	- 2.41 %

Le gisement moyen d'OMR est donc de 259 kg par an et par habitant sur le territoire du SYMEVAD, nous constatons une baisse sensible (près de 2.40%) par rapport à l'année précédente.

Cette baisse s'explique en partie par les programmes de prévention menés par le SYMEVAD.



G) Récapitulatif des quantités

Pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2007
Ordures Ménagères	48513	47923	45865	44 646	43741	40 730	39 362	-18,86
Collecte sélective	10291	10572	10150	10466	10995	11 017	10 210	-0,79
Verre	5941	5673	5668	5197	5286	5 447	4 817	-18,92
Déchets verts	23065	22465	20139	19772	21181	16 691	15 957	-30,82
Encombrants	9279	10007	10080	10786	11828	11 575	11 867	27,89
Déchèteries *	9796	11098	12938	13555	16337	18 410	20 013	104,30
TOTAL	106885	107738	104840	104422	109368	103870	102226	-4,36
En kg/an/habt	679	684	666	665	706	671	662	-2,53

* Hors déchets verts et encombrants,

Pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2007
Ordures Ménagères	37 584	36 094	34 692	35 011	35 079	34827	34 418	-8,42
Collecte sélective	9 060	9 316	8 878	8 719	8 749	8248	7 851	-13,34
Verre	4 356	4 272	4 065	3 944	3 823	3 785	3 719	-14,62
Déchets verts	15 028	14 616	13 423	12 424	13 671	13 970	13 147	-12,52
Encombrants	10 695	11 793	10 247	10 922	11 577	12 398	12 851	20,16
Déchèteries *	14 519	15 410	17 099	17 363	19 770	18 981	22 107	52,26
TOTAL	91 242	91 501	88 404	88 383	92 669	92 209	94 093	3,12
En kg/an/habt	722	724	700	701	745	738	749	3,74

* Hors déchets verts et encombrants,

Pour la Communauté de Communes Osartis

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2007
Ordures Ménagères	7 758	7 858	7 519	7223	7 206	7184	6 899	-11,07
Collecte sélective	2 353	2 373	2 278	2282	2 397	2371	2 280	-3,10
Verre	2 236	2 365	2 199	2363	1 863	1846	2 036	-8,94
Déchets verts	6 188	5 791	5 069	5029	5 179	5394	5 264	-14,93
Encombrants	2 955	2 719	2 484	2436	2 511	2596	2 666	-9,78
Déchèteries *	2 617	2 820	3 094	3389	4 162	4 254	4 757	81,77
TOTAL	24 107	23 926	22 643	22 722	23 318	23 645	23 902	-0,85
En kg/an/habt	803	797	754	757	746	754	757	-5,72

* Hors déchets verts et encombrants,

Pour le SYMEVAD

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2007
Ordures Ménagères	93 855	91 875	88 076	86 880	86 026	82 741	80 679	-14,04
Collecte sélective	21 704	22 261	21 306	21 467	22 141	21 636	20 341	-6,28
Verre	12 533	12 310	11 932	11 504	10 972	11 078	10 572	-15,65
Déchets verts	44 281	42 872	38 631	37 225	40 031	36 055	34 368	-22,39
Encombrants	22 929	24 519	22 811	24 144	25 916	26 569	27 384	19,43
Déchèteries *	26 932	29 328	33 131	34 307	40 269	41 645	46 877	74,06
TOTAL	222 234	223 165	215 887	215 527	225 355	219 724	220 221	-0,91
En kg/an/habt	708	711	688	689	726	706	707	-0,20

* Hors déchets verts et encombrants,

Comparatif gisements nationaux / gisements SYMEVAD

(source : chiffres clés déchets édition 2012 – ADEME)

	Moyenne nationale 2009 en Kg / habitant / an	Moyenne SYMEVAD Kg / habitant / an
Ordures Ménagères	298	259
Collecte sélective	46	66
Verre	29	34
Déchets verts (pap)	18	56
Encombrants (pap)	12	15
Déchèteries*	184	267
TOTAL En kg/an/habt	588	697

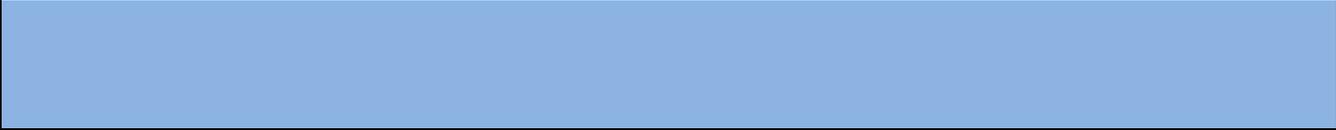
*Avec déchets verts et encombrants compris

Le taux de valorisation global des déchets ménagers du SYMEVAD a atteint 51.29 % en 2013.

Pour rappel, le Grenelle de l'environnement exige d'atteindre 45% en 2015.

On observe des tendances lourdes quant à l'évolution de la production des déchets ménagers :

- Diminution sensible des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles depuis 2007,
- Hausse continue et très forte des tonnages collectés en déchèteries.
- Diminution continue des collectes en porte-à-porte au profit des apports en déchèteries (déchets verts et encombrants),



Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après sont exprimés en € hors TVA.

A) Le budget de fonctionnement

En 2013, les **dépenses de fonctionnement** du SYMEVAD ont atteint 18 325 535 € HT (source : compte administratif 2013).

Ces dépenses concernent pour l'essentiel :

- des dépenses auprès de sociétés extérieures soit pour des prestations de traitement de déchets (traitement des encombrants, rotations des bennes de déchèteries, etc.), soit pour des prestations d'exploitation des équipements du SYMEVAD (UIOM, centre de tri et centre de compostage),
- les charges d'emprunt transférées des syndicats vers le SYMEVAD lors de la mise à disposition des différents équipements de traitement des déchets,
- les échéances des emprunts contractés dans le cadre des travaux des nouveaux projets (centre de tri essentiellement),
- des remboursements aux agglomérations membres pour des charges n'ayant pu être transférées lors de la mise à disposition (impôts fonciers, personnels mis à disposition, emprunts partiellement affectés, etc.) ainsi que le reversement de 846 582 € représentant une partie des excédents réalisés au titre de l'année précédente.
- les charges de structures (essentiellement des charges de personnels, d'entretien du bâtiment, de location des véhicules de service, d'amortissement de matériel, etc.) et de communication (y compris programme de prévention)

En 2013, les **recettes de fonctionnement** du SYMEVAD ont atteint 19 767 508 € HT (source : compte administratif 2013).

On peut différencier trois ressources essentielles de financement du budget de fonctionnement

:

- les soutiens des sociétés agréées (Adelphe pour les emballages, OCAD3E pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Eco-folio pour les Imprimés Non Sollicités)
- les reventes de matériaux issues du recyclage des déchets (emballages et journaux issus de la collecte sélective, acier et cartons de déchèteries et compost valorisé)
- les contributions des collectivités membres du SYMEVAD

On constate donc un excédent de fonctionnement de 1 441 974 €.

B) Le budget d'investissement

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à 14 461 630 € HT (y compris reste à réaliser). Ces dépenses concernent avant tout le paiement du démarrage du projet de TVME (tranche ferme, les études de définition et le démarrage des travaux. Il s'agit également de rembourser le capital des emprunts relatifs aux équipements de traitement existants (UIOM, centre de compostage, centre de tri), et à l'acquisition de composteurs.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 12 988 086 € HT (y compris reste à réaliser) provenant essentiellement des emprunts levés pour les travaux du TVME, le solde des subventions obtenues pour la construction du centre de tri d'Evin-Malmaison (panneaux photovoltaïques, process) et des amortissements sur les investissements antérieurs dont le nouveau centre de tri.

Le résultat de l'exercice concernant le budget d'investissement s'est donc soldé par un déficit de 1 473 544 € HT.

Pour rappel, le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte.

Les élus du SYMEVAD, en accord avec les agglomérations membres ont décidé de geler les contributions des agglomérations entre 2009 et 2015. Cela permet à la fois aux collectivités d'avoir une visibilité à moyen terme sur les coûts de traitement à supporter et au SYMEVAD d'anticiper les surcoûts de traitement prévisibles pour la période 2014/2015 (fermeture de l'UIOM fin 2013).

En 2013, la contribution de chaque agglomération a été la suivante :

- pour la CAD : 36,03 € ttc/habitant et 49,48 € ttc/tonne
- pour la CAHC : 42,85 € ttc/habitant et 52,01 € ttc/tonne
- pour la CC OSARTIS : 32,71 € ttc/habitant et 43.22 € ttc/tonne

Pour rappel, le calcul de ces contributions est effectué à la fois en fonction des tonnages confiés par chaque agglomération au SYMEVAD et à la fois en fonction des coûts et recettes générés par chaque filières de traitement (une tonne d'OMR coûte environ 77 € ht la tonne tandis qu'une tonne d'emballages rapporte environ 143 € ht la tonne). **Il s'agit donc d'une réelle incitation à produire moins et à recycler plus.**

Le programme local de prévention

Le développement des outils de traitement est important pour le SYMEVAD mais il a semblé essentiel aux élus d'engager, dès 2007 et en partenariat avec les agglomérations membres, une politique de **prévention des déchets**.

La prévention, qu'est-ce que c'est ?

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité des déchets produits.

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « Grenelle 1 », fixe un **objectif national** en matière de réduction :

- 7% des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sur 5 ans.



Figure 1 : Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

En actions....

Au quotidien, que ce soit à la maison ou au travail, la prévention est l'affaire de chacun. Le SYMEVAD s'est donné comme mission d'accompagner les usagers vers l'éco-responsabilité, en menant des actions concrètes pour les sensibiliser et les impliquer largement : particuliers, administrations et professionnels.

Fin 2009, le SYMEVAD a donc choisi de s'investir avec l'ADEME dans un Programme Local de Prévention (PLP) constituant à la fois une continuité et un approfondissement des actions déjà initiées dans le cadre du programme européen « REDUCE ».

Si la 1ère année du PLP est destinée à la réalisation d'un état des lieux et la rédaction d'un programme détaillé, les années suivantes (2010-2014) sont dédiées à la mise en place et au développement d'actions concrètes.

Les bons gestes pour limiter nos déchets

A la maison

1. Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres ;
2. Réutiliser ce qui peut l'être : entretenir, réparer ou faire réparer objets, mobilier, électroménager... vendre ou donner des objets d'occasion ;
3. Fabriquer du compost : composter les déchets de cuisine et de jardin ;
4. Eviter le gaspillage alimentaire : accommoder les restes, modifier le type d'aliments.

En magasin

1. Limiter les emballages en magasin : privilégier les grands conditionnements, les produits en vrac, fruits ou légumes non emballés, viande et fromage à la coupe... ;
2. Privilégier le durable au jetable : sacs réutilisables, piles rechargeables, vaisselle en verre/porcelaine à durée de vie plus longue, utiliser des chiffons et/ou lavettes plutôt que des lingettes réutilisables ;
3. Privilégier les produits concentrés ou les éco-recharges ;
4. Choisir des produits avec des labels environnementaux ;
5. Louer ou emprunter les objets ou matériel qui ne servent que de manière occasionnelle.

Au travail

1. Limiter les impressions : lire et corriger à l'écran, imprimer en recto-verso ;
2. Ré-utiliser le papier en brouillon ;
3. Privilégier le rechargeable et durable : cartouches d'imprimante, piles, crayons...

Retour sur l'année 2013

> La promotion du compostage à domicile

En 2013, le SYMEVAD et les guides composteurs formés ont poursuivi leurs activités : organisation de réunions publiques d'information, tenue de stands lors de manifestations locales, intervention dans les écoles...



Figure 2 : nouveaux guides formés en 2013

Une nouvelle session de formation de guides a été réalisée et un site de démonstration a été créé au niveau de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin : Aquaterra.



Chiffres-clés :

+ de 190 guides composteurs ont été formés sur tout le territoire

+ de 190 réunions publiques ont été organisées et 18 000 composteurs mis à disposition gratuitement, en contrepartie de la signature d'une charte d'engagement.

1 composteur de 300 L, permet en moyenne d'alléger la poubelle d'ordures ménagères de près de 90kg/an/hab.

> Réduction des déchets dangereux



Depuis l'été 2009, le SYMEVAD fait la promotion des bornes de récupération des piles et accumulateurs usagés en partenariat avec SCRELEC, Eco-organisme à but non lucratif qui assure la collecte et le recyclage de ce type de déchet.

Au total, plus de 150 points de collecte sont recensés auprès des 63 communes adhérentes (mairie, ateliers municipaux, bibliothèques, écoles...).



Figure 3 : Animation déchets dangereux

Les activités domestiques (entretien, bricolage, jardinage...) font appel à de nombreux produits qui peuvent être dangereux pour la santé et/ou l'environnement.

Une fois usagés, ces produits deviennent des déchets dangereux qu'il faut traiter dans des conditions particulières.

Le SYMEVAD a choisi de prioriser l'aspect pédagogique et de proposer :

- un module d'animation, en partenariat avec le MNLE ;
- un module de formation à destination de publics relais (guides composteurs, associations de consommateurs, services techniques des collectivités...).

L'objectif est donc de sensibiliser les habitants à la nocivité et l'élimination de ce type de déchets mais également de leur proposer des alternatives à leur utilisation, par le biais d'astuces et de recettes dites « écologiques ».

Participation à la tournée des DEEEglingués

Du 1er au 8 juin 2013, le SYMEVAD a participé à la tournée des DEEEglingués, en partenariat avec OCADEEEE, Eco-systèmes et Recylum.

Durant toute la semaine, les animateurs ont sensibilisé les particuliers à la collecte spécifique des Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques (DEEE), afin de limiter leur présence dans les OMR. Ce fut l'occasion de parler de la dangerosité de ce type de déchets et d'insister sur le volet « prévention ».

Présents à la fois dans des lieux publics ou dans les déchèteries, cette première opération a permis de toucher plus de 1 500 personnes.



Figure 4 : Sensibilisation aux DEEE à Evin-Malmaison

> Stop pub

Les papiers, prospectus et journaux publicitaires sont considérés comme source d'information pour les certains et comme source de gaspillage de ressources et production inutile de déchets pour les autres.

Le SYMEVAD donne au citoyen le plein droit d'accepter ou de refuser recevoir les documents en proposant un autocollant stop-pub.



de

- > En moyenne, un stop-pub permet d'éviter **19 kg/habitant/an**
- > Plus de **16 %** des habitations individuelles du SYMEVAD sont munies d'un autocollant

Cet autocollant est proposé dans toutes les réunions publiques et toutes les animations prévention. De même, ils sont disponibles dans les 82 mairies du territoire.

> Sensibilisation des publics à la prévention en générale

Le 26 mars 2012, le SYMEVAD a inauguré le nouveau centre de tri des emballages d'Evin-Malmaison. Dès l'origine du projet, une dimension pédagogique a été intégrée à travers la conception d'un pavillon de la communication, attendant au centre du tri.

Cette salle de 130 m² abrite une exposition permanente sur la gestion des déchets, et notamment la prévention. L'objectif est de sensibiliser les usagers, notamment les enfants via un espace ludique.



Une passerelle entièrement vitrée offre également un parcours de visite et permet de découvrir l'intérieur du site et son fonctionnement.

Depuis l'ouverture, plus de **7 000** visiteurs sont venus visiter le bâtiment que ce soit dans le cadre scolaire, professionnel, associatif ou privé.

> Promotion du réemploi

Le SYMEVAD a signé une convention de partenariat avec l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE), avec des objectifs techniques (tonnages) et sociaux.

Actuellement, les 4 déchèteries de la CAHC sont équipées d'un caisson réemploi.

En 2013, sur les 698 tonnes entrantes d'encombrants (contre 542 en 2012), 56 tonnes ont pu être valorisées par réemploi par l'intermédiaire de DIE.

Depuis 2009, le SYMEVAD met à la disposition du grand public sur son site internet une base de données des organismes situés sur le territoire du SYMEVAD proposant aux particuliers de se défaire d'un objet en bon état ou à réparer, ou d'acquérir un objet.

<http://www.symevad.org/-Donner-reparer-acquerir-.html>

> Changement des comportements d'achats

Le SYMEVAD travaille en partenariat avec les enseignes de la grande distribution pour sensibiliser les consommateurs au moment de leur acte d'achat.

Du 16 au 23 novembre, le SYMEVAD a investi la galerie commerciale du SUPER U de Vitry-en-Artois dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Toute la semaine des animations ont été proposées aux consommateurs sur les divers thématiques du PLP, en partenariat avec les guides composteurs, le MNLE, les écoles de consommateurs ainsi que des artisans de la réparation et de la récupération (carton, plastiques...).



> Eco-exemplarité des structures publiques

Le SYMEVAD est allé à la rencontre de ses partenaires (communes et EPCI membres) afin d'identifier les bonnes pratiques existantes et recenser leurs besoins/attentes. Les résultats ont été présentés le 9 avril 2013 lors d'une table-ronde.



Figure 5 : 1ère rencontre du réseau "Eco-exemplarité"

Parmi les différentes attentes identifiées, l'information et la sensibilisation sont des axes qui intéressent préférentiellement les communes, c'est pourquoi le SYMEVAD a créé une page dédiée à l'exemplarité sur son site internet :

<http://www.symevad.org/table-ronde-Eco-exemplarite-des.html>

En 2013, la formation « Ambassadeur prévention » a été proposée aux différentes structures, le but de cette session étant d'aider le personnel à aborder la prévention dans les actions locales de sensibilisation à la gestion des déchets.